

# LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ SOLIDAIRE (CSS)

---

## COMMENT ÇA MARCHE ?



# LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ SOLIDAIRE, C'EST QUOI ?

C'est un dispositif qui vous permet de bénéficier d'un contrat de complémentaire santé soumis à conditions de ressources.

Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2019, il vient en remplacement de la Couverture Maladie Universelle Complémentaire (CMU-C) et de l'Aide au paiement d'une Complémentaire Santé (ACS).



**Une couverture santé optimale** grâce à des soins de qualité sans reste à charge (à l'hôpital, chez le médecin...\*)

\* sous conditions.

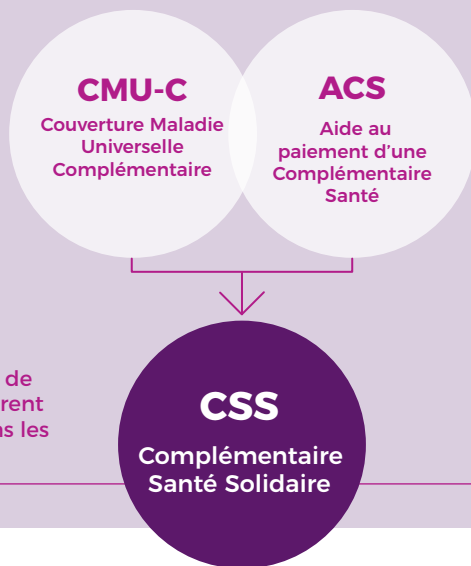


**Des démarches simples** (une garantie unique, plus d'attestation-chèque...)



## À NOTER :

Si vous êtes actuellement bénéficiaire de la CMU-C ou de l'ACS vos droits perdurent jusqu'à échéance de votre contrat dans les conditions initialement fixées.



## QUELLES SONT LES CONDITIONS DE RESSOURCES ?

Les plafonds de ressources de la CSS restent identiques à ceux de l'ACS et de la CMU-C.

Nombre de personnes du foyer	Plafond annuel CSS sans participation financière	Plafond annuel CSS avec participation financière
1	9 032 €	12 193 €
2	13 547 €	18 289 €
3	16 257 €	21 947 €
4	18 966 €	25 604 €
5	22 579 €	30 481 €
Par personne en +	+ 3 612,62 € / pers. supp	+ 4 877,04 € / pers. supp

# LA CSS EST-ELLE PAYANTE ?

## NON

Pour les personnes ayant des ressources en dessous des plafonds de ressources de la CSS sans participation financière :



➔ CSS **SANS** PARTICIPATION FINANCIÈRE

## OUI

Pour les personnes ayant des ressources entre les plafonds de la CSS sans participation financière et ces derniers majorés de 35 %.

MONTANTS MENSUELS DE LA PARTICIPATION FINANCIÈRE**	
29 ans et moins	8 €
Entre 30 et 49 ans	14 €
Entre 50 et 59 ans	21 €
Entre 60 et 69 ans	25 €
70 ans et plus	30 €

Maximum  
**1€ / jour**  
par personne

➔ CSS **AVEC** PARTICIPATION FINANCIÈRE

\*\* Participations financières pour les assurés relevant du régime général. Pour le régime local Alsace-Moselle, voir les montants figurant sur [www.complementaire-sante-solidaire.gouv.fr](http://www.complementaire-sante-solidaire.gouv.fr)

# QUELLES SONT LES DÉMARCHES À EFFECTUER ?

## 1 LA DEMANDE

- Complétez le formulaire de demande de Complémentaire Santé Solidaire disponible auprès de l'Assurance Maladie Obligatoire (formulaire papier ou en ligne sur votre compte Ameli).
- Choisissez votre organisme gestionnaire de la CSS :
  - soit l'Assurance Maladie Obligatoire,
  - soit AÉSIO mutuelle.
- Transmettez le formulaire et les justificatifs demandés à votre caisse d'Assurance Maladie Obligatoire.

## 2 L'ATTRIBUTION

L'Assurance Maladie Obligatoire étudie votre demande dans les 2 mois suivant la réception du dossier complet et vous informe de sa décision. L'organisme gestionnaire choisi est également informé.

## 3 L'ADHÉSION

### > Si CSS sans participation financière :

Votre couverture prend effet automatiquement au 1<sup>er</sup> jour du mois suivant la décision de l'Assurance Maladie Obligatoire.

### > Si CSS avec participation financière :

- Vous allez recevoir de votre organisme gestionnaire un bulletin d'adhésion indiquant le montant de la participation financière ainsi qu'une autorisation de prélèvement (mandat SEPA).
- Il vous suffit de retourner ces documents complétés et signés, accompagnés d'un RIB/RICE, à votre organisme gestionnaire dans un délai de 3 mois. Sans retour de votre part dans ce délai, vous devrez effectuer une nouvelle demande auprès de votre caisse d'Assurance Maladie Obligatoire.
- Votre couverture prend effet automatiquement au 1<sup>er</sup> jour du mois suivant la réception du dossier complet.

> Votre caisse d'Assurance Maladie Obligatoire vous adresse votre attestation de droits à la CSS et vous serez alors invité à mettre à jour votre carte vitale.

> Votre adhésion est valable 1 an.

**POUR PLUS DE  
RENSEIGNEMENTS**

**RETROUVEZ LE DISPOSITIF  
COMPLÉMENTAIRE SANTÉ  
SOLIDAIRE SUR :**

**[ameli.fr](http://ameli.fr)**

.....

**RETROUVEZ TOUTES  
NOS COORDONNÉES SUR  
NOTRE SITE INTERNET :**

**[aesio.fr](http://aesio.fr)**

AÉSIO mutuelle, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du code de la mutualité, immatriculée sous le n° 775 627 391 dont le siège social est 4 rue du Général Foy 75008 PARIS - Document non contractuel à caractère informatif. Crédit photo : ©GettyImages - Réf. : 21-001-017

